Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



COMMUNE DE CONCOULES

## Délibération du Conseil Municipal

## Séance du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 11 mai 2023, affichée le 11 mai 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Michel BERTE, excusé, a donné procuration à Thierry CHARLES
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20230516 05 Objet:

Aire de jeux d'extérieur pour enfant

Le maire donne la parole à Céline JOUIN conseillère municipale en charge du dossier.

Celle-ci rappelle au conseil municipal la délibération 20221017 07 du 17 octobre 2022 approuvant le projet de création d'une aire de jeux d'extérieur pour enfant.

La conseillère municipale informe le conseil que le projet a légèrement évolué et présente au conseil municipal les devis actualisés reçus de HUSSON (aire de jeux) et GEDIMAT (graviers rondin...). Montant des offres:

HUSSON

36 211,55 € HT

43 453,86 € TTC

**GEDIMAT** 

5 849,46 € HT

7 019.35 € TTC

Total

42 061,01 € HT

50 473,21 € TTC

Le maire et la conseillère municipale proposent au conseil municipal de choisir les offres ci-avant exposées.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et de la conseillère municipale, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Décide la réalisation de l'aire de jeux ci-avant exposée.
- Approuve les devis présentés ci-avant.
- S'engage à inscrire la dépense au budget.
- Autorise le maire à intervenir à la signature des devis HUSSON pour un montant de 36 211,55 € HT et GEDIMAT pour un montant de 5 849,46 € HT et de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Voix contre: 0

Abstention: 0

Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

Page 1 sur 1